

# Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud : Jacob Girard des Bergeries (1915-1681) le médecin

Autor(en): **Olivier, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36107>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud

par E. OLIVIER.

---

## 9. Jacob Girard des Bergeries (1615-1681); le médecin

Il y a deux hommes chez Jacob Girard des Bergeries, le théologien et le médecin. Il y en a même trois, comme nous le verrons en examinant la *Harangue de la Goutte*. Un seul était connu jusqu'ici, celui qui pendant une trentaine d'années professa à l'Académie de Lausanne l'hébreu et autres disciplines théologiques. Sa personne et son œuvre ont fait l'objet d'une pénétrante étude de H. Vuilleumier ; il a fait de son modèle un portrait à la fois largement brossé et nuancé, planté en pleine lumière et où les ombres, marquées d'une main bienveillante mais ferme, font ressortir les traits essentiels<sup>172</sup>. De l'œuvre médicale de Jacob des Bergeries, par contre, qui ne rentrait point dans son sujet, Vuilleumier a délibérément fait abstraction. Il se borne à noter que la pratique de la médecine amenait trop souvent des Bergeries à négliger son enseignement pour des promenades chez la noblesse ; que si, lors de son second professorat, on le charge aussi du cours de catéchèse, ce fut peut-être pour l'empêcher de distraire une partie de son temps au profit de la médecine. Il n'apprécie pas l'initiative que le doyen Bridel attribue au professeur d'hébreu, d'enseigner à ses élèves, futurs

ministres, les vertus guérisseuses des simples, afin qu'ils puissent un jour se rendre utiles à leurs paroissiens malades.

Le théologien dont Vuilleumier fait revivre la figure n'est pas un homme de premier plan. Le côté historique et critique de la science qu'il enseigne l'intéresse moins que le côté apologétique et polémique. Il accepte tout naturellement le cadre des idées de son temps ; il ne crée rien, il n'innove pas. Mais il connaît à fond les livres sacrés, il est animé d'une piété sincère, il a de la méthode, il évite les exagérations. On s'explique ainsi que son *Moïse dévoilé*, paru en 1670, ait au XIX<sup>me</sup> siècle connu trois rééditions.

Ces caractères ne laissent guère prévoir que l'œuvre médicale de Jacob Girard pourrait réserver des surprises<sup>173</sup>. Valait-il néanmoins la peine de l'étudier ? Nous l'avons cru ; soit parce qu'elle fait partie de notre patrimoine, au même titre que l'œuvre théologique ; soit parce que, contre les apparences, elle se trouve poser un problème inattendu et qui ne manque pas d'intérêt.

D'autre part, avant de l'aborder, il paraît équitable de relever un trait du caractère de notre auteur : il est un travailleur. Il n'a pas laissé seulement les six ouvrages imprimés qui se partagent par moitié entre les deux disciplines qu'il cultivait, mais nombre de manuscrits<sup>174</sup>, qui montrent à la fois la variété des sujets qui l'intéressaient et la peine qu'il prenait à les étudier ou à résumer ce qu'il en savait. Si la plupart ont disparu, ceux que possède la Bibliothèque de Lausanne permettent de saisir sur le vif la façon dont des Bergeries mettait son sujet en œuvre. Ils sont remarquables par leur volume déjà, mais aussi par leur facture, leur écriture rapide, régulière, claire, sans ratures. L'un, *La Clef du Vieil Testa-*

ment, écrit en 1652, 8+473 p. in-4<sup>o</sup>, orné d'une dizaine d'illustrations, est « une petite merveille de calligraphie »<sup>175</sup>. L'autre, les *Memoires historiques et chronologiques* (de 1500 à 1660), 365 p. in-folio, daté de 1673, n'est pas fait avec moins de soin<sup>176</sup>. Tous deux ont leurs matières distribuées clairement et présentent d'un bout à l'autre un aspect irréprochable et définitif. Si le second, par son étendue autant que par sa nature, apparaît comme une première rédaction dont la copie eût lassé même la patience de l'auteur, on ne peut retenir un mouvement de surprise en apprenant que la *Clef du Vieil Testament* est, elle aussi, un premier jet. Je n'ai, déclare l'auteur, « employé qu'une plume a escrire tous les traittez de ce livre, que jay achevé en fort peu de sepmaines ». Chaque fois il affirme n'avoir travaillé « que pour mon usage particulier » ; « que pour l'instruction de moy seul »<sup>177</sup> ; et nous verrons qu'il en est de même pour son manuel de médecine. Cela lui permet, comme il le précise encore lui-même, d'avancer sans se préoccuper du style, des « redittes de mesmes mots » ; « mon dessein n'a pas esté de faire icy une piece elaborée » ; il renonce aux « effaceures ». Devant lui sont les ouvrages où il puise ; « je me contente d'y avoir apporté la forme, et mis chasque chose en sa place ». Il ne cherche donc nullement à cacher les emprunts qu'il fait à ses prédécesseurs : « L'ouvrage de l'areignée n'en est pas meilleur, encore qu'il vient tout d'elle, ny celui des abeilles moindre, encor qu'elles recueillent leur miel de plusieurs fleurs »...

L'œuvre manuscrite de Jacob Girard des Bergeries est donc, pour une forte part, affaire d'érudition si ce n'est de compilation. Mais si personne ne s'avisera de surfaire son importance, il serait également injuste de ne pas

reconnaître le zèle et la persévérance que met l'auteur à augmenter sa culture générale aussi bien que son savoir dans les disciplines qu'il cultive par devoir professionnel. Au moment où il rédige les *Mémoires historiques*, il touche à la soixantaine et vient de reprendre son professorat. De nos jours, où des ouvrages de ce genre ne manquent pas, ce serait bien mal utiliser son temps que de se vouer à une pareille composition. Il n'en était pas de même alors. Le propos de notre médecin et professeur apparaît fort louable. S'il était né savant, comme un voyageur contemporain déclare que c'était le cas de père en fils dans sa famille<sup>178</sup>, il s'était consciencieusement appliqué à faire fructifier son héritage.

Passons au médecin ; élève d'abord de l'université de Bâle, puis de Montpellier où il est gradué en 1637<sup>179</sup>.

De la pratique médicale de Jacob Girard des Bergeries nous ne savons guère que ce que ses propres écrits nous en laissent voir. Nous apprenons par les observations qui lui furent adressées au cours de son premier professorat, qu'il avait une clientèle étendue ; le voyageur que nous venons de citer confirme qu'il était « fort habile dans cette profession » ; la dédicace d'une thèse lausannoise soutenue en 1666 le qualifie de médecin très savant et de grande expérience<sup>180</sup> ; une pièce signée de lui, 9 avril 1649, avec deux autres experts, nous fait assister au détail de l'examen d'une jeune fille en vue de décider si elle était atteinte de lèpre<sup>181</sup> ; voilà, je crois bien, tous les témoignages que j'ai rencontrés qui ne soient pas puisés dans les écrits de Jacob Girard. Laissons donc parler ceux-ci.

Une remarque préliminaire s'impose toutefois. Si l'auteur a signé quatre de ses écrits médicaux, le *Manuscrit*, le *Traité de la peste* (1668), le *Gouvernement de la santé*

(1673) et l'*Apothicaire charitable* (1673), il en reste un cinquième, la *Harangue de la Goutte* (1673), que de Montet lui attribue sur la foi de Leu — lequel n'indique pas sa source — mais auquel des Bergeries n'a pas mis son nom. Si même nous admettons que la *Harangue* soit réellement de lui, le caractère médical de cette œuvre est trop peu marqué pour lui valoir une place à côté des précédentes. Nous lui consacrerons une étude séparée<sup>182</sup>.

*Le manuscrit de l'aide-mémoire médical.*

Un espoir déçu ; ainsi peut se résumer l'histoire de la découverte de ce manuscrit, devenu propriété de Haller et qu'il décrit en deux lignes sous la date de 1672<sup>183</sup>.

En 1672 Jacob Girard des Bergeries approche de la soixantaine. L'Académie l'appelle à son second professorat d'hébreu. Qu'il se décide, à cet âge et dans ces circonstances, à rédiger un aide-mémoire de médecine, ce ne peut être que pour y verser le fruit de trente années d'expérience, d'observations personnelles. Ne venait-il pas précisément de se vouer pendant dix ans uniquement à l'art de guérir ; ne savait-il pas qu'il allait devoir restreindre cette part de son activité ? C'était, certes, le moment ou jamais d'en condenser les conclusions. Riche aubaine pour nous de pouvoir en prendre connaissance. Aucun écrit de ce genre ne figure à l'actif du Pays de Vaud entre les Centuries de Guillaume Fabri de Hilden au début du siècle et la petite collection d'observations de Jacob Constant à la fin, séparées par un silence ininterrompu. Bienvenue au témoin, unique, qui allait ressusciter, au milieu de cette période. Voilà, pensions-nous, ce qu'on pouvait lire dans cette date.

Elle n'a qu'un défaut, elle est fausse<sup>184</sup>. *Anno MDCXLII*, écrit de sa main ferme Jacob des Bergeries ; 1642 ! C'est dire qu'il a seulement vingt-sept ans ; qu'il va débiter, dans la clientèle en même temps que dans son premier professorat ; que ce qu'il couche sur le papier est l'écho des cours suivis à l'université ou de ses lectures studieuses. De lui est seulement le zèle, le soin, mis à résumer une œuvre dont les éléments sont d'autrui ; il écrit, comme il le dit dans son titre, avec l'aide de Dieu, « comitibus labore et industria ». Par ce décalage de trente ans, nous sommes en présence, non de la riche récolte inventoriée par le voyageur au soir de sa longue vie, mais seulement du bagage qu'il emporte à son départ. — Voilà ce que fit voir le premier coup d'œil jeté sur ce joli petit volume<sup>185</sup>, net et frais au-dehors comme au-dedans, avec ses 480 pages couvertes d'une écriture fine et serrée. Il est fait pour être glissé dans la poche du médecin appelé en consultation. Après notre joie à apprendre que l'Italie avait gracieusement consenti au prêt du manuscrit, on conçoit notre déception à voir le 1672 attendu se muer en un 1642 trop bien attesté !

Comme il ne peut contenir ce que nous avons espéré y trouver, nous nous bornerons à rapporter les résultats de quelques sondages. Ils nous donneront une idée de ce que pensait, sur certains sujets, ce jeune représentant des médecins vaudois d'alors. Nous n'avons pas ici à nous préoccuper des caractères généraux de la médecine au milieu du XVII<sup>me</sup> siècle.

Le livre — est-il nécessaire de dire qu'il est rédigé en latin, d'un bout à l'autre ? — s'ouvre par deux pages de citations concernant la médecine ; plusieurs sont empruntées à Ovide. En tête sont une prière demandant à Jésus-Christ, maître de guérir corps et âmes : « fais que ma

main ne pêche point contre les règles de l'art » ; et un dicton dont je ne connais pas l'origine : « Si Dieu n'assure aux remèdes leurs vertus, à quoi serviront dictame et panacée ? » Des Bergeries tient pour Galien; il reconnaît pourtant qu'à l'occasion une vieille bossue pourra en savoir plus que le maître:

*Nulla quidem magni tam regula firma Galeni  
Quam non interdum curva refellat anus.*

Le thème si souvent choisi comme sujet d'illustrations satiriques, des différentes figures du médecin, a aussi sa place dans ce préambule : il est dieu tant qu'on a besoin pressant de lui, ange lorsque le mal s'éloigne, diable lorsqu'il demande ses honoraires. Ajoutons que la fortune est trompeuse, qu'il lui arrive de combler les indignes et de dépouiller les méritants. — Ainsi prémuni contre obstacles et déceptions, soutenu par sa foi, notre médecin va pouvoir, sans illusions et en bonne conscience, appliquer son savoir.

Il ne mentionne pas souvent les auteurs où il a puisé ; seuls Hippocrate et Galien apparaissent un peu fréquemment. Une fois ou deux on rencontre Celse, Fernel, Felix Plater, Riolan, Foreest, Sennert ; un Guyon qui m'est inconnu. Parmi ses maîtres de Montpellier il en est au moins deux qui jouissaient d'une grande réputation, François Ranchin, longtemps chancelier de l'université († 1641) et Lazare Rivière († 1655). Il ne me paraît pas avoir cité leurs noms; je ne saurais dire s'il leur a emprunté quelque chose. Il a par contre utilisé Daniel Sennert (1572-1637), professeur à Wittenberg; certains passages sont copiés de son *Epitome institutionum medicinae*<sup>186</sup>. Le modèle était bien choisi; on disait d'ailleurs



que Rivière ne se faisait pas faute de lui prendre des pages entières<sup>187</sup>.

Une partie considérable est consacrée aux remèdes, simples ou composés; d'amples listes occupent page après page. Là, des Bergeries est nettement galéniste; il n'admet que des « herbes » dans son arsenal thérapeutique. En fait de remèdes chimiques je n'ai remarqué que le mercure, utilisé contre la vérole, le vitriol blanc et le verre d'antimoine comme vomitifs; ces deux derniers paraissent inscrits « pro forma », car ils ne semblent ensuite jamais employés. Il applique volontiers la saignée, dans la grande majorité des maladies sérieuses, surtout aiguës, mais aussi chroniques; ainsi dans la pleurésie (pneumonie) plusieurs jours de suite, au besoin deux fois par jour, laissant, sur la foi d'une indication d'Hippocrate, couler le sang jusqu'à ce que sa couleur change. Il faut, dans ces cas, ouvrir la veine du bras du côté malade; en quoi notre médecin se distingue d'autres qui tenaient pour le contraire; problème qui suscita d'interminables et parfois furibonds débats.

Pour le diagnostic, l'examen des urines, des pouls — alors toujours au pluriel — et de la langue fournit les premiers signes objectifs. A propos de l'urine, un conseil est enregistré auquel on ne s'attendait pas; ayant donné les diverses sages raisons pour lesquelles cet examen doit être gardé pour la fin, après que le médecin a déjà recueilli la plupart des indications utiles, des Bergeries ajoute: il agira sagement en s'abstenant de poser certaines questions dont la réponse lui est fournie directement par l'attitude du malade ou peut s'inférer du cas. Ainsi, dans les maladies aiguës il y aura vraisemblablement de l'agitation, du mal de tête, de la soif; dans les chroniques, pâleur, faiblesse, perte d'appétit, dépression,

etc. Superflu, donc, de rien demander à ce sujet ; et quand enfin le médecin aura le précieux flacon devant les yeux, il pourra sembler y lire les réponses en question <sup>188</sup>... Les couleurs de l'urine, fixées à vingt pendant des siècles, sont réduites à sept. Entre ceux qui prétendaient pouvoir lire dans l'urine si une femme était enceinte et ceux qui niaient cette possibilité, des Bergeries se range à l'opinion négative.

Une quinzaine d'années avant la rédaction de ce petit volume, Harvey avait publié le fruit de ses longues recherches sur la circulation du sang ; malgré la beauté et la rigueur de sa démonstration, sa découverte ne fut pas acceptée d'emblée par tout le monde. Notre médecin se place ici <sup>189</sup> du côté des novateurs ; non sans conserver quelques lambeaux des vieux enseignements. Il tient en effet à ce que les artères ne servent pas seulement à véhiculer les esprits vitaux dans tout le corps ; elles doivent d'autre part absorber l'air par les orifices qu'elles sont censées posséder pour cela dans la peau, et éliminer les déchets de toute sorte provenant de l'organisme, les « excrementa fuliginosa ».

Dans sa description des « fièvres » — où ne figurent pas les affections d'organes déterminés, accompagnées de haute température, comme les angines ou les diverses affections pulmonaires — des Bergeries n'en individualise qu'un petit nombre, peste, variole, rougeole, vérole. Il ne nomme pas la grippe ; la scarlatine lui est inconnue ; les fièvres intermittentes et les divers typhus des modernes sont encore des variétés de fièvres plutôt que des maladies spécifiques. Et naturellement il ne nous confie jamais quelles sont celles qu'il a eu l'occasion d'observer. Pour lui comme pour tous ses contemporains, le catarrhe est produit par l'écoulement d'humeurs venant du cer-

veau et s'évacuant par le nez, — notre rhume de cerveau — la gorge, le poumon. Il admet la contagiosité de la phtisie.

Le petit chapitre où il expose l'utilité des consultations<sup>100</sup>, pour le malade et surtout pour le médecin, est intéressant par la vision qu'il nous procure d'une de ces rencontres. Le médecin doit toujours se féliciter d'y participer ; c'est pour lui une occasion d'aiguiser son jugement, de fortifier sa mémoire, de perfectionner son élocution, obligé comme il l'est de passer en revue toutes les disciplines de l'art et de les exposer devant ses collègues. Il débutera par un exorde, dont il puisera les éléments, par exemple, dans la fonction de l'organe qu'on suppose atteint ; ou dans un aphorisme — mais il faut qu'il soit authentique ! — s'appliquant au cas et emprunté à Hippocrate, à Galien, à Averrhoès ou d'autres ; ou bien il pourra chercher quelles analogies peuvent exister entre les troubles survenus dans le petit monde qu'est le corps du malade et le grand monde ; enfin, si grande est la ressemblance entre guerre et maladie qu'une comparaison faite dans cette direction pourra être très fructueuse. Après quoi seulement il abordera tout ce qui touche au diagnostic, au pronostic, au traitement, chacune de ces parties étant discutée méthodiquement et en détail.

En voilà assez pour que le lecteur puisse se faire quelque idée de la préparation de nos médecins au milieu du XVII<sup>me</sup> siècle ; ils ne se contentaient, on le voit, pas à bon marché et mettaient à exercer leur art tout le sérieux possible.

*Le Traité de la peste.*

Jacob Girard des Bergeries D. M. ne signe pas seul le *Traité de la peste*<sup>191</sup> ; à côté de son nom se trouve celui d'un autre médecin de Lausanne, Benjamin Bourgeois<sup>192</sup>. Quelle est la part de chacun des auteurs, je n'essaierai même pas de poser la question. C'est, nous apprennent-ils dans la dédicace, sur l'ordre du Conseil de la ville qu'ils ont entrepris ce travail. Le Conseil les récompensera par deux pistoles à chacun et se chargera des frais d'impression<sup>193</sup>. Des distributions du *Traité* furent faites<sup>194</sup>. Ces appuis officiels n'ont pas empêché sa disparition presque totale<sup>195</sup>.

C'est une œuvre de circonstance. La peste, lisons-nous dès la première page, fait de grands ravages « à quelques journées d'ici ». En effet, venue des régions du Rhin moyen, elle était apparue à Bâle et dans le canton de Zurich à la fin de 1666 ; en été 1667 l'Argovie bernoise avait été envahie. Le gouvernement n'avait guère paru s'en émouvoir. En attendant qu'en 1669 le fléau enlève à l'Oberland plus de 4000 personnes, ne laissant en vie pas même la moitié de la population, la capitale s'était plutôt préoccupée de se préserver elle-même<sup>196</sup>. Il était d'autant plus sage de la part de Lausanne de prévoir sans retard quelles mesures les circonstances allaient peut-être imposer. « Un Pilote expert et avisé voit venir la tempeste de loin, et prepare par avance tout ce qu'il juge expedient pour y resister ».

Nos médecins s'y prennent fort bien. On peut s'en rendre d'autant mieux compte que la comparaison est possible avec des écrits similaires nés à la même date et pour la même raison dans d'autres villes suisses : pour Bâle la brochure officielle de la faculté de médecine<sup>197</sup> ;

pour Berne, les dix pages, officielles aussi mais non signées, que le gouvernement trouvera suffisantes encore en 1721 où il les réimprime à l'occasion de la peste de Marseille<sup>198</sup> ; et pour Schaffhouse et Zurich les ouvrages plus détaillés des docteurs Ammann<sup>199</sup> et Lavater<sup>200</sup>. Seuls ces deux derniers peuvent être mis sur le même plan que le livre des médecins lausannois ; et si tous exposent un programme identique par le fond et souvent presque dans le détail, la concision et la netteté méritent à nos auteurs la première place dans ce concours pacifique.

Nous n'avons à entrer ici dans aucun détail, ni sur le traitement, auquel plus de la moitié du Traité est consacrée, ni même sur les dispositions que les auteurs voudraient voir prendre. Elles sont, cela va de soi, conformes à l'état des connaissances du temps. Ils admettent, de façon générale, que la peste est due, soit à une « contagion et communication de personnes, de meubles, ou marchandises qui viennent de lieux infects » ; soit à ce que « quelquefois l'air de tout un païs est universellement infecté ». Comme l'on ne voyait, cette fois, par la grâce de Dieu, « aucun signe de ceste generale corruption de l'air », c'était donc à la contagion qu'il s'agissait de mettre obstacle. Cela se fera, « sous la conduite et benediction de Dieu », par des moyens de police et règlements<sup>201</sup> (première partie, p. 19 à 66). L'ensemble est réparti en douze brefs chapitres, le dernier ayant seul plus de six pages ; le texte est divisé en courts alinéas numérotés.

Dépister chaque cas dès le début, le faire connaître à l'autorité par le dizenier de chaque bannière, isoler les malades et les suspects, pourvoir à leurs besoins de toute nature, spirituels aussi bien que sanitaires, réserver la

nuit aux affaires des malades et le jour à celles de la population saine, surveiller le va-et-vient de personnes et marchandises et pour cela fermer les portes des villes, éliminer les déchets, nettoyer maisons et rues, écarter les animaux errants, constituer des réserves de remèdes, assurer le ravitaillement de la communauté et des familles enfermées en quarantaine, établir des « marrons » ou « corbeaux » voués aux soins des malades, veiller à la désinfection des logements, aux ensevelissements; tout cela, et plus encore, est préconisé, justifié, mis à la portée de tous. L'établissement d'un conseil de santé est chaudement recommandé, le détail de ses attributions donné. Avis est baillé à ceux qui ont plus de meubles qu'ils n'en ont besoin, « de les resserrer en quelque chambre bien fermée dont ils pourront mesme faire murer la porte pour plus grande seurté »; on fera bien aussi « de mettre à part en quelque coffre ou buffet les principaux papiers et droits qu'on aura, afin qu'ils ne s'esgarent »; « ceux à qui il est bon de faire Testament » seront sages « d'y aviser de bonne heure ».

Touchant particulièrement Lausanne, le Traité demande que deux chirurgiens soient assermentés, établis l'un en ville l'autre à l'hôpital St-Roch<sup>202</sup>, « qui s'exposent à traiter les malades ». On préférera « ceux qui n'auront ni femme, ni enfans, pourveu qu'ils soyent reconnus gens de bien, feables, et suffisamment experts ». L'hôpital sera mis en état; à la fontaine existante en sera ajoutée une seconde, « afin que comme l'une sera pour les infectés, l'autre serve pour ceux qui vont avoir achevé leur quarantaine ». Des « huttes de bois » seront dressées sur un pré voisin et meublées du nécessaire; des « chaires » seront à disposition pour le transport des malades, des charrettes pour les cadavres.

C'est à peine si, par-ci par-là, un vestige de pratiques surannées fait tache dans le texte d'allure toute moderne. Ainsi la recommandation d'appliquer un poulet sur le bubon ventousé ; celle de ne pas s'exposer aux rayons de la lune. Des Bergeries et Bourgeois ne conseillent pas le port d'un sachet contenant de l'arsenic, trop « venimeux », mais n'ont pas d'objection s'il est composé de simples cordiaux. Sur un avis venant de Heidelberg, ils admettent qu'un seau d'eau fraîche placé pour la nuit dans la chambre peut attirer le venin ; on y verra souvent, le matin, nager « comme une graisse, couleur de poix ; il faudra jeter ceste eau dehors tous les matins ». Tout compte fait, ils sont beaucoup moins encombrés de vieilleries que ne le sera quinze ans plus tard Jacob Constant, neveu de des Bergeries, qui met au nombre des causes de la peste les sorcelleries, les malignes influences des planètes, les comètes qui corrompent et infectent l'air.

Il est deux problèmes, enfin, à l'égard desquels il est particulièrement intéressant de constater l'attitude adoptée par le Traité, car ils avaient de tout temps soulevé des discussions, parfois passionnées, surtout quand les théologiens s'en mêlaient : pouvait-on tenter de se soustraire au danger par la fuite ? Et l'autorité avait-elle le droit d'intervenir, d'imposer, comme elle prétendait le faire, des mesures dont beaucoup étaient fort incisives ? — De la fuite, qui depuis des siècles figure volontiers en tête des conseils prophylactiques, nos auteurs ne disent rien ; façon élégante de la condamner. Basaient-ils leur conclusion sur des considérants d'ordre plutôt médical, ou plutôt moral, on ne peut le deviner. Avant eux et encore après, tels de leurs confrères lausannois n'y firent pas d'objection, sous certaines conditions<sup>203</sup>. Quant à la légitimité des ordres de l'autorité, ils ont tenu à s'en

expliquer ouvertement. Nous savons bien, disent-ils, « qu'il y a des personnes qui blasment ce soin et ces précautions, qui disent que nos jours sont tous contés », qu'il faut laisser la Providence agir seule. Eux-mêmes sont autant que personne assurés que Dieu y pourvoira, mais refusent de conclure de là à notre passivité obligatoire ; cela ne nous autorise pas à faire de notre conviction « un coissin à notre sécurité et négligence ». Au contraire, « Dieu veut que nous nous servions des moyens qu'il nous donne pour nous garantir »... Bien loin donc, en mettant ces moyens en œuvre, de s'opposer aux décrets divins, l'homme ne fait que contribuer, comme c'est son devoir, à leur entière exécution. — En s'exprimant de la sorte, des Bergeries et Bourgeois restent dans la ligne de la tradition romande, dont Bèze avait été le porte-parole un siècle plus tôt. Dès l'année suivante, Messieurs de Berne allaient faire la douloureuse expérience des effets désastreux de la doctrine opposée, celle que les théologiens bernois avaient si âprement soutenue contre Bèze<sup>204</sup>. Imbus de ces idées, les Oberlandais vont refuser de croire à la contagion et de se plier aux ordres du gouvernement ; résultat, une léthalité de 50 à 65 %.

Il n'est que justice de conclure que le *Traité de la peste* est un excellent ouvrage. Les auteurs sont au courant de tout ce qui concerne leur sujet ; ils l'exposent clairement, sans détails superflus mais sans rien négliger d'essentiel. Ils ne se posent point en inventeurs ; nous avons été soigneux, disent-ils au contraire, de présenter « ce que nous avons trouvé de plus utile et de plus efficace..., les conseils... les plus choisis des meilleurs Auteurs »... Ils réussissent pourtant à donner l'impression qu'ils ont du fléau une expérience personnelle. C'est



qu'ils avaient vu, dans leur jeunesse et encore plus tard, la peste à l'œuvre dans le pays même, où les dernières épidémies datent des années 1623 à 1633, 1635 à 1640, 1643, 1652 à 1654. Précisément pendant leurs études, les classes du collège et de l'académie avaient longuement et durement subi les contre-coups du fléau : en 1629 « grassata est pestis Lausannae, unde inferioris scholae dissipatio », note le Livre du recteur, et le printemps suivant Jacob des Bergeries passe du collège à l'auditoire académique ; et de nouveau 1639 où Benjamin Bourgeois fait à son tour le même pas est une des années où « pestis scholae non parum nocuit »<sup>204a</sup>.

(A suivre.)

## NOTES

<sup>172</sup> *Hist. de l'Egl. réformée du Pays de Vaud* (1929), II, 572-585, et passim ; v. l'Index du vol. IV. — Le premier professorat va de 1642 à 1661 (hébreu et théologie du Vieux Testament), le second de 1671 à la mort (hébreu et catéchèse). Jacob avait succédé à son père Nicolas, lui aussi médecin, et aura pour successeur son fils Samuel avec lequel le nom s'éteint dans notre pays en 1692.

<sup>173</sup> A. Guisan a donné un résumé du Traité de la peste, d'après l'exemplaire très incomplet de la Bibliothèque cantonale, dans son article sur *La peste à Lausanne*, R. suisse de méd., 1917, p. 25 s. du tirage à part ; il mentionne J. des Bergeries parmi ses *Médecins-théologiens du Pays de Vaud*, ibid., 1914, p. 5 du tirage à part.

<sup>174</sup> D'après Leu (*Schweiz. Lexicon*, VIII, 527, publié en 1754), suivi par A. de Montet, ils portaient sur la philosophie hébraïque, la rhétorique, la logique, la physique, la métaphysique, la magie naturelle ; en plus des traités qui complètent le Moïse dévoilé, et d'une histoire des XVI<sup>me</sup> et XVII<sup>me</sup> siècles. Seuls les deux derniers cités sont à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, où l'un d'eux n'est entré qu'en 1844. Il y a lieu d'ajouter à la liste de Leu le manuscrit de médecine dont nous parlerons plus loin, et une Chronologie écrite en 1676, en latin, des baillis de Lausanne et de son académie, volume qui faisait partie en 1787 des archives de l'Académie de Lausanne (Holzhalb, *Supplém. au Dict. de Leu*, II, 520 s.) et dont une copie se trouve à la Bibliothèque de Berne (Philippe Meylan, *Jean Barbeyrac*, 1937, p. 13 n. 2). Je ne l'ai pas vue. — Les

manuscrits énumérés par Leu se trouvaient tous en 1754 aux mains de Jean-Samuel Seigneux, bourgmestre de Lausanne, petit-fils de Jacob des Bergeries, qui atteste l'exactitude de la liste. Nous avons pu obtenir ce renseignement grâce à l'obligeance de la Bibliothèque de Zurich qui a prêté à celle de Lausanne le volume ms. contenant les sources de Leu pour le Pays de Vaud, in-4° de 700 p., *Commercium literarium cum amicis lausannensibus*. La plupart de ces lettres sont de Ruchat et du professeur et doyen Abram de Crousaz; beaucoup présentent un grand intérêt, au dire de M. A. Roulin, directeur de la Bibliothèque cant. et univ. de Lausanne. Je le remercie très vivement d'avoir eu la bonté d'examiner ce volume alors que je me trouvais dans l'impossibilité de le faire. — M. le professeur Raoul de Seigneux, à Genève, auquel je me suis ensuite adressé, a bien voulu m'informer qu'il possède en effet des papiers de famille, mais aucun manuscrit de Jacob des Bergeries.

<sup>175</sup> Appréciation des éditeurs de Vuilleumier, *op. cit.*, II, 573, n. 2.

<sup>176</sup> Il n'y faut pas chercher des renseignements de première main sur les événements de Suisse. La Dispute de Berne (1528) se voit consacrer quelques lignes; la mort de Zwingli (1531) est mentionnée, sans plus, et sans que l'auteur retrouve le nom de Cappel dont la place reste vide; Calvin a une demi-page à sa mort. Le départ de Viret de Lausanne n'est pas mentionné.

<sup>177</sup> Le *Moyse dévoilé*, tel qu'il sera imprimé en 1670, est en effet très différent, dans sa forme et son étendue, de ce qu'était dix-huit ans plus tôt le traité du même nom dans la Clef du Vieil Testament.

<sup>178</sup> Reboulet et Labrune, *Voyage de Suisse* (1686); « ces Messieurs naissent sçavans ».

<sup>179</sup> Immatriculé à Bâle le 24 nov. 1630, maître ès arts le 14 juin 1633. Il y reviendra après sa graduation de Montpellier pour s'y initier à l'hébreu sous la direction de Buxtorf fils. Pour Montpellier, v. la liste Le Fort, *Anz. f. schw. Gesch.*, 1878-81, p. 171 s.; d'après A. Germain, *Les pèlerins de la science*, 1879, p. 16, « Jacques Girard des Bergeries, de Lausanne, Suisse ».

<sup>180</sup> Thèse de Gabriel Loys, en philosophie; dans le recueil B 860 I, à la Bibliothèque cantonale et universitaire.

<sup>181</sup> R. méd. Suisse rom. (1929), 210 ss., *Le dernier cas de lèpre à Vevey*.

<sup>182</sup> Voir le numéro suivant de cette série.

<sup>183</sup> *Biblioth. med. pract.*, III, 330; *codicem ms. vel manuale medicum anamnesticum in proprios usus collectum, nitidum totius medicinae compendium anno 1672 manuscriptum possideo*. — Indication qui permet de retrouver la piste de l'ouvrage, déposé à la Biblioteca nazionale de Milan, la Brera, lors de la répartition faite des livres de Haller après son décès. Notre vive reconnaissance va aux autorités italiennes qui ont bien voulu le prêter à Lausanne pour en permettre l'étude.

<sup>184</sup> Erreur aisément explicable, si l'on tient compte de l'écriture illisible du savant bernois. Ses manuscrits devaient être entièrement recopiés — après quelles difficultés de déchiffrage! — avant d'être

remis à l'impression. De plus, ce volume n'a paru qu'après la mort de Haller, par les soins de Tribolet, en 1779.

<sup>185</sup> Relié en parchemin, il a la grandeur d'un imprimé in-12 ; 14 × 8,5 cm., et une épaisseur de 2,5 cm. Titre complet : *Vademecum seu Manuale medicum anamnesticum theoreticum et practicum ex variis Authoribus in proprios usus collectum a Jacobo Girardo des Bergeries Medicinæ Doctore. Deo auspice Comitibus Labore et industriâ. Lausan. Anno MDCXLII.*

<sup>186</sup> Les premières éditions sont de 1625 et 1634 ; celle que j'ai vue (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne) est de 1644, Amsterdam, Jansson.

<sup>187</sup> J. Astruc, *Mém. pour servir à l'hist. de la fac. de Montpellier*, p. 260.

<sup>188</sup> P. 325, « ea Medicus, tanquam ex urina cognita, proponat », etc.

<sup>189</sup> Dans son résumé de la circulation, p. 107.

<sup>190</sup> *De medica consultandi ratione*, p. 328-331. — François Ranchin, son maître, avait consacré un traité au même sujet, *De consultandi ratione, seu de collegiandi modo*, paru en 1627, p. 699-731 de ses *Opuscula medica*, édités à Lyon par Henri Gras, cet autre médecin lausannois élève de Montpellier, dont nous avons parlé dans la notice précédente. Il n'y a pas de ressemblance directe entre les quelques lignes de des Bergeries et le texte développé de Ranchin.

<sup>191</sup> Le nom des auteurs ne figure pas au titre, seulement à la dédicace. Le titre complet est : *Traite Nouveau | et singulier, | de la preservation et | curation de la Peste. | Dans lequel, | Par une methode, facile, brieve, & accom|modée à l'usage d'un chacun. | Sont contenues les precautions les plus vtiles, & les | remedes les plus exquis & assurez qui iusques. | ici ayent esté employés contre ceste | dangereuse maladie.*

*A Lausanne, | Chez Clement Gentil. | M.DC.LXVIII.*

Petit in-8°, le titre + 2 f. + 66 p. — Une partie des conseils et des recettes seront repris par Jacob des Bergeries en termes presque identiques dans son *Gouvernement de la Santé*, p. 127 à 133.

<sup>192</sup> Bourgeois est aussi justicier et grossautier de Lausanne. Il doit être né vers 1620 ; il meurt à fin août 1672 laissant trois fils. Le 18 juillet 1647 il avait épousé Suzanne Constant, née en 1626, sœur de Philibert Constant qui avait en 1637 épousé Judith des Bergeries, sœur de Jacob.

<sup>193</sup> Arch. comm., manual du Conseil D/57, f. 88 et 91 v. Ce registre n'a pas conservé de trace de l'ordre donné par le Conseil aux auteurs.

<sup>194</sup> Neuchâtel en a reçu 64 ex. (Morax, *Cadastre sanit.* 166). Moudon fut aussi gratifié (Man. Moudon, 4 juin 1668). Des mentions de ce genre se multiplieraient probablement si on les recherchait.

<sup>195</sup> Un ex. est au Vieux-Lausanne, il ne manque qu'un feuillet, arraché. Un autre, Bibliothèque cantonale et universitaire, cote Q 1660 ; très incomplet, sans titre, les fragments ne font guère plus de la moitié.

<sup>196</sup> H. Türler, *Die Pest im Oberland im Jahre 1669*, Berne 1893.

<sup>187</sup> *Kurtzer, aber nothwendiger und Nutzlicher Bericht...* 1667, 24 p. 4<sup>o</sup> ; suivi de 4 p. *Ein Gebätt, bey jetzt-regierenden läidiger Seuch zu sprechen.*

<sup>188</sup> *Summarischer Bericht und Einfaltiger Denck-Zettul...* 1667.

<sup>189</sup> *Sonderbarer Tractat und grundlicher Bericht von der Pest...* Durch Joannem Ammianum Med. Doctorem Scaphysianum. Schaffhouse 1667, VIII, 168 p. 8<sup>o</sup>.

<sup>200</sup> *Neue Pestordnung der Statt Zürich...* Durch Joh. Heinrich Lavatern. Zurich 1668, 84 p. 8<sup>o</sup> ; suivi de 44 p. *Geistliche Arzney-mittel zur Zeit der Pest zu gebrauchen.*

<sup>201</sup> Le Conseil de Lausanne n'avait pas attendu jusque-là pour prendre certaines mesures. Il avait en décembre 1667 établi un « Consultum » pour la conservation de la santé en ce temps prochain de contagion ; il devait « estre faict par MM. les Docteurs medecins, apotiquaires, chirurgiens... et continuer nonobstant l'absence de ceux qui ne pourront s'y rencontrer » (Man. D/57, f. 78, 10 déc.). Nous ne savons rien des travaux de ce consultum, où siégeaient donc nos deux auteurs. D'autre part, dans la séance du Conseil du 24 déc. (ibid., f. 80), les conseillers de chaque bannière furent « commis avec M. le Grossautier [qui est le Dr Bourgeois] et M. le Dr Rippon [qui sera depuis 1699 médecin pensionné de la ville], avec le procureur de la santé, au cas qu'il plaise à Dieu de nous affliger du fléau de peste ».

<sup>202</sup> La dernière mention explicite de son utilisation remontait alors à une trentaine d'années en arrière, à mai 1637, au moment même où le plan Buttet en fixe l'image. Il avait été construit en 1494/5, à cent pas du faubourg de l'Ale ; dédié aux saints Roch, Sébastien et Antoine, il ne portait le nom que du premier de ses patrons. En 1566 ses quatre chambres avaient été complétées par autant de « cabolles », petits pavillons séparés. — Il est piquant de constater que le 29 novembre 1667 le Conseil de la ville avait accordé au Dr Bourgeois la jouissance de la chapelle de St-Roch, « jusqu'à ce qu'on en ait besoin en cas que Dieu nous visittat du fléau de peste ». Un mois plus tard il est décidé que la chapelle sera « raccommodée » et ses fenêtres agrandies, « affin d'y donner plus d'air » ; on ne dit pas si ces améliorations sont pour l'agrément du docteur ou en prévision de l'épidémie. Man. D/57, f. 75 v., 80.

<sup>203</sup> Jaques Aubert (*Traite contenant les causes, la curation, et preservation de la peste*, Lausanne, 1571, 45 p. 8<sup>o</sup>) estimait qu'en présence de signes présageant une peste prochaine, on peut « fuyr, et éviter vitement, et se transporter bien loin, et y retourner bien tard » (p. 43) ; façon de traduire le dicton familier, que la peste se guérissait par trois adverbes, *cito, longe, tarde* (vite, loin, tard). Et à son tour Jacob Constant écrira en 1683 (*Traité de la peste*, p. 582 ; ce traité remplit les p. 579 à 610 du *Médecin charitable*) : « Si la peste est si fort accruë que non seulement une ruë en soit infectée mais qu'il y en ait dans toutes les ruës, le meilleur conseil que l'on scauroit donner en ce rencontre, c'est de fuir. »

<sup>204</sup> Les ministres bernois Christophe Lüthard, en 1577 (sur lequel voir l'ouvrage de Türlér cité ici n. 196) et Samuel Huber (*De peste themata tria*, 1584), tenaient pour hérétiques et impies ceux qui

admettaient la contagion de la peste et qui voulaient prendre des mesures pour l'endiguer. A leurs yeux, le fléau devait être accepté sans murmure, à titre de manifestation du courroux de Dieu. Bèze (*De peste quaestiones duae explicatae*, 1580), qui resta du moins tout objectif et charitable, était d'avis contraire; sans méconnaître qu'il était facile d'aller trop loin dans le sens qu'il estimait juste en principe.

<sup>204a</sup> *Album studiosorum Acad. Lausann.*, publié par L. Junod, 1937, II, 31, 32, 37.

---

---

## Quelques séries de prix à Morges du XIV<sup>me</sup> au XVII<sup>me</sup> siècles

(*Suite et fin.*)

---

### II

La source d'où nous tirons les séries de prix ci-après est un compte de tutelle présenté le 10 mai 1556 à Messieurs du Conseil de Morges et qui se trouve aux archives de la ville. Ce document contient des données nombreuses et précises sur le coût de certaines marchandises au cours des deux années précédentes, ainsi que sur le prix de diverses journées et services. De ces données plusieurs pourront être rapprochées de celles qui précèdent.

Le 21 avril 1554 décédait à Morges Pierre Borgeysaz, d'une famille bourgeoise qui avait donné à la ville des syndics ou gouverneurs en 1481 et 1501. Lui-même était du Conseil des XXIV le 2 janvier 1545 et gouverneur en 1548 et 1550. Sa veuve, Loyse née Pictetot, d'Yverdon, reçut la tutelle de ses deux filles mineures, et c'est le compte rendu de sa gestion que nous avons eu sous les yeux.